

Fonction publique : l'administration va lancer un grand état des lieux des prestations d'action sociale

Lors de la première réunion de la formation spécialisée « action sociale » du conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE), la DRH de l'État a annoncé un état des lieux global de l'action sociale ministérielle et interministérielle, pour rationaliser les prestations parfois doublonnées et réaliser des économies.



À propos de cet article

★ **Source :**
Acteurs publics, 09/02/2026

Publié le 29/01/2026

[ACCÉDER À LA SOURCE >](#)

LA PREMIÈRE RÉUNION DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE « ACTION SOCIALE » DU CSFPE

La réunion a fixé les grandes orientations et le calendrier des travaux. La DGAFP a annoncé un état des lieux des dispositifs d'action sociale sur le volet ministériel (ASI) et le plan ministériel (ASM), incluant restauration, crèche, garde d'enfants, aide à l'installation, logements, maintien à domicile et chèques vacances, représentant 580 millions d'euros en 2023.

L'état des lieux s'appuiera sur les données sociales annuelles, le nombre d'agents bénéficiaires, les moyens humains, la fréquence des instances ministérielles et la répartition géographique des bénéficiaires, afin d'orienter plus précisément la stratégie et identifier les prestations doublonnées non identifiées.

LES SYNDICATS PARTAGÉS ENTRE ESPOIR ET CRAINTES

La DGAFP avait déjà plaidé pour une rationalisation et une mutualisation des prestations. L'état des lieux constitue la suite concrète de ces propositions. Les syndicats, comme la CFTD et la FSU, expriment à la fois un soutien pour l'efficacité et des inquiétudes sur une possible réduction budgétaire des dispositifs. Un calendrier et des indicateurs précis seront présentés début avril 2026 par la DGAFP.